

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 2 juin 2023, s'est réuni à la Salle des mariages en séance publique, sous la Présidence de madame DUPILET Arlette, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Arlette DUPILET, Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Marie Françoise DUPONT, Didier LAUPIES, Jean-Claude BOUGAMONT, Frédéric GISCARD, Joëlle MONCEAU, Thérèse LESIEUX, Marjorie JACQMART, Alain GOURMAUD, Aldo MASCELLA, Pierre-Yves ANSELMET, Dominique VASSEUR, Olivier BRUNIAU, Thomas DEMORY, Michel DEMORY, Christine LE VELY, Raphaël BRICE.

Excusés : Daniel GAMBIEZ procuration à Fabien BOURIEZ, Sadia SCHULZ procuration à Alain GOURMAUD, Gilles MARLIER procuration à Marie-Yacinthe BRASSART, Françoise BETRANCOURT procuration à Arlette DUPILET, Isabelle DUBOIS procuration à Nadine DELBOUILLE, Viviane COASNE procuration à Eric MOREAU, Dorothée CUIGNEZ procuration à Thomas DEMORY

Absent : Claude UZNANSKI

Monsieur Eric MOREAU a été élu secrétaire

DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE

Modalités d'attribution de prix dans les écoles de la commune

INFORMATIONS

Finances de la collectivité :

Le 17 mai dernier, M. DOSIMONT, trésorier des comptes de la commune est venu présenter l'analyse financière de la ville portant sur les exercices 2018 à 2022. En voici quelques éléments...

La population (5564 hbts) a augmenté de 3,8 % depuis 2019 ce qui entraîne une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement. La commune compte 2 982 foyers fiscaux dont plus de 66 % ne sont pas imposés et le revenu fiscal moyen par foyer s'élève à 21 066 € (un quart à moins de 10 000 € et un quart à plus de 30 000 €) alors que la moyenne départementale est de 25 020 €

Les dépenses ont été évaluées suivant le principe de prudence, ce qui permet de dégager une capacité d'autofinancement d'environ 650 000 € par an entre 2018 et 2020, négative en 2021 parce que nous avons remboursé le prêt relais de 527 000 € pour la médiathèque et positif à nouveau en 2022 à hauteur de 395 000 €. Cet autofinancement, ajouté aux dotations et emprunts nous permet d'entreprendre des investissements. L'encours de la

dette est légèrement supérieur à celui des communes de même strate (795 € / hbt contre 617 € / hbt) mais en 2024, il reviendra à 365 € / hbt.

Conclusion du Trésorier : l'analyse du bilan montre que la situation de la collectivité est saine. On tient le rapport complet à votre disposition.

Fermeture de classes

Deux fermetures de classe ont été prononcées, l'une pour l'école Joliot-Curie et l'autre pour la maternelle C.Poteaux, sachant que l'effectif par classe serait de 17,8 après fermeture pour l'école Joliot-Curie et de 23,4 pour l'école maternelle Poteaux. Un courrier avait été adressé au Directeur Académique pour plaider la cause de la maternelle. En vain, mais l'Inspectrice de la circonscription viendra compter le nombre de présents le jour de la rentrée.

Les familles du secteur de l'école ayant un enfant né en 2021 et ne l'ayant pas encore inscrit, ne l'estimant pas prêt, ont été informées qu'il n'y aura pas d'inscriptions en cours d'année puisque l'effectif par classe sera de 24 après fermeture. La barre fatidique des 120 élèves a été atteinte : 124 cette semaine, cela reste fragile car il peut y avoir des radiations...

Cependant, en partenariat avec les parents d'élèves, une manifestation « sympathique » sera organisée le lundi 19 juin à 16h15 sur le parking de l'école. J'invite tous les élus à y participer, les délégués de parents se chargeant de mobiliser les familles. Les photos seront jointes au nouveau courrier à l'Inspection Académique.

Calculatrices aux élèves de CM2

Traditionnellement la municipalité marque le passage des jeunes Fenainois au collège par un dictionnaire puis récemment par une calculatrice.

Le mode de distribution a varié plusieurs fois. Cette année, ce sera dans le cadre d'une manifestation municipale, en amont de la fête des Mères et des Pères qui aura lieu le mercredi 14 juin à la salle polyvalente. Les élèves de CM2 et leurs parents sont invités à 14h. Ils pourront ensuite, avec les autres familles présentes pour la fête des Mères et Pères, assister au spectacle de magie puis au goûter.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 AVRIL 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

ELECTIONS SENATORIALES

Désignation des délégués et des suppléants

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023 de 08 H 30 à 17 H 30 en Préfecture du Nord. Le conseil municipal s'est réuni le 9 juin pour élire les délégués titulaires et les suppléants (15 titulaires et 5 suppléants).

L'extrait de l'arrêté du préfet sur les modalités de vote a été déposé au domicile de chaque conseiller municipal.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers peut constituer une liste de candidats. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir, soit 20.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes devaient être déposées auprès du Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil municipal est appelé à élire les délégués et suppléants. A 18h30, une seule liste a été déposée.

Sont élus à l'unanimité :

1.DUPILET Arlette / 2.GAMBIEZ Daniel / 3.BRASSART Marie-Yacinthe / 4.MOREAU Eric / 5.DELBOUILLE Nadine / 6.LAUPIES Didier / 7.SCHULZ Sadia / 8.BOUGAMONT Jean-Claude / 9.DUPONT Marie-Françoise / 10.GISCARD Frédéric / 11.BETRANCOURT Françoise / 12.GOURMAUD Alain / 13.DUBOIS Isabelle / 14.ANSELMET Pierre-Yves / 15.MONCEAU Joëlle / 16.VASSEUR Dominique / 17.JACQMART Marjorie

FINANCES

Tarifs de l'école de musique

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2022-2023

A L'UNANIMITE

Tarifs de restauration scolaire

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2022-2023 pour l'année scolaire 2023-2024

A L'UNANIMITE

Tarifs secteur jeunes

Depuis l'ouverture du secteur jeunes le tarif était de 16 €. Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif à 20 € / année (hors période de vacances scolaires février, avril, et juillet).

A L'UNANIMITE

Remboursement restauration scolaire

Une famille avait payé des droits d'inscription à la cantine. Suite au déménagement de la famille, le conseil municipal décide de rembourser les repas pour un montant de 13.04 €

A L'UNANIMITE

Surveillance du 14 juillet – Vacations des intervenants

Un appel a été lancé aux personnes impliquées dans la vie locale pour participer à la surveillance du site accueillant les festivités du 14 juillet.

Le conseil municipal décide de les rémunérer à la vacation à un montant forfaitaire de 100€ brut.

ADOpte A L'UNANIMITE

Subventions aux associations

Lors du conseil municipal du 11 avril, le conseil municipal a voté le montant des subventions accordées aux associations.

Certaines associations n'avaient pas fourni tous les documents pour l'étude de leur dossier. Un courrier leur a été adressé en date du 24 avril pour demander les pièces manquantes.

Les associations suivantes ont régularisé leur dossier : Forme et santé, Tilleuls génération XXI, Zest 2 fun, Fenain Espérance Sportive, Fenain et Hornaing échecs, les P'tits Loups et Air et Loisirs et l'amicale laïque de Fenain centre.

Le conseil municipal approuve le montant de la subvention.

Association	Montant de la subvention
Forme et santé	156 €
Tilleuls génération XXI	156 €
Zest 2 fun	150 €
Fenain Espérance Sportive	9 537 €
Fenain et Hornaing échecs	401 €
Les p'tits Loups	150€
Air et Loisirs	718€
Amicale laïque du centre	7650€

ADOpte A L'UNANIMITE

Modalités d'attribution de prix dans les écoles de la commune

Chaque année, la municipalité offre un livre adapté à son âge, aux élèves des écoles des Tilleuls et du Rond-Point. Les élèves de CM2 bénéficient d'un cadeau de fin d'études primaires : actuellement une calculatrice.

Le Conseil Municipal adopte ces modalités

A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Activité accessoire de la directrice de l'école de musique

Du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024

Le Conseil Municipal accepte le recrutement de la directrice de l'école de musique au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, de 4h à 8h hebdomadaires selon les besoins

A L'UNANIMITE

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents (école de musique)

Du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024, les emplois pour besoins occasionnels occupés par des agents non titulaires doivent être créés par délibération.

Le Conseil Municipal accepte d'ouvrir les postes suivants :

Pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024, postes des professeurs de musique :

- ❖ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 5 h 00 hebdomadaires maximum
- ❖ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 3 h 00 hebdomadaires maximum
- ❖ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 5 h 00 hebdomadaires maximum
- ❖ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 7 h 00 hebdomadaires maximum
- ❖ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 6 h 00 hebdomadaires maximum

A L'UNANIMITE

Recrutement d'agents contractuels pour remplacement d'agent momentanément indisponibles

Le Conseil Municipal prend une délibération de principe pour recruter des agents contractuels pour remplacements d'agent en arrêt maladie.

A L'UNANIMITE

URBANISME

Incorporation des biens sans maitre

4 immeubles sont en déshérence dans la commune (29A et 29B rue J.Guesde, 15 rue J.Ferry et 59 rue V.Hugo. L'absence d'entretien occasionne des nuisances pour les voisins. Pour mettre fin à cette déshérence, la procédure d'acquisition de bien sans maître a été mise en place pour les biens précités.

C'est une procédure longue, commencée en août dernier.

Les informations sur les propriétaires ont été recherchées en consultant le voisinage, les actes d'état-civil et les notaires, puis les informations sur le bien ont été trouvées avec les matrices cadastrales et les impôts.

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) est réunie et a émis un avis favorable. Un arrêté portant constat de la vacance a été affiché en mairie et sur l'immeuble, publié, notifié aux derniers propriétaires connus, aux notaires et à la Préfecture.

Un délai de 6 mois a permis aux éventuels héritiers de se manifester et de contester l'arrêté. Un éventuel héritier du 59 rue V.Hugo s'est manifesté. La procédure est suspendue.

Mme le Maire précise qu'à l'issue de la deuxième phase de la procédure : arrêté d'incorporation et publication au fichier immobilier, le bien pourra être vendu après évaluation des Domaines.

Le Conseil Municipal approuve la prise de possession par la commune des immeubles sans maître pour les 29A et 29B rue J.Guesde et le 15 rue J.Ferry

A L'UNANIMITE

ENFANCE ET JEUNESSE

Mercredis récréatifs

Ce service a été mis en place à la demande des familles à la rentrée scolaire de septembre 2022. La fréquentation d'une dizaine d'enfants en première période a diminué à chaque période. Aujourd'hui, il arrive qu'il n'y ait que 5 ou 6 enfants. Pourtant, 2 animateurs sont mobilisés le matin et deux l'après-midi

Le conseil municipal approuve l'arrêt de ce service à la rentrée de septembre 2023.

A L'UNANIMITE

VIE COMMUNALE

Archives départementales – Numérisation d'un plan parcellaire du XVII^e Siècle

Les archives départementales du Nord proposent de numériser un plan colorié du XVII^e siècle de la commune, ainsi que le calque correspondant réalisé par Mr Robert Machut.

Les documents seront numérisés, le plan conservé dans les collections des archives départementales au titre de réintégration des actes de l'abbaye, et le calque rendu à la commune, avec le fichier numérique des deux reproductions.

Le Conseil Municipal approuve la numérisation du plan parcellaire du XVII^e siècle par les archives départementales du Nord

A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

M.MOREAU donne lecture des constats de police :

- pour le mois d'avril : 2 vols automobile
- pour le mois de mai : 1 vol automobile – 1 cambriolage – 3 vols sans violence - 2 dégradations dont 1 de bien public – 3 coups et blessures volontaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 25

Le prochain conseil est prévu le vendredi 22 septembre

Arlette DUPILET
Maire de Fenain



Eric MOREAU
Secrétaire de séance

